



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT 2020/878/EU DE LA COMMISSION (REACH)

**SWISSINNO & inno Piège à Mouches MUSCATTRACT,
Appât pour piège à Mouches MUSCATTRACT**

Validité EU, CH, NO
Date d'impression 21.06.2024
Date de révision 21.06.2024
version V25 FR

01 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit SWISSINNO & inno Piège à Mouches MUSCATTRACT, Appât pour piège à Mouches MUSCATTRACT

Code produit: UFI. 2SNM-TDEA-VG1U-KGGW
1340000, 1341000, 1349000, 1400000, 2120000, 2122000, 2123000, 2125000, 2127000,
2129000, 2130000, 2132000, 2135000, 2136000, 2139000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Attraction de la mouche du vinaigre, produit biocide PT 19

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité SWISSINNO SOLUTIONS AG

Rosenbergstrasse 36
9000 St. Gallen
Switzerland
Téléphone +41 71 223 40 16
Fax +41 71 223 40 24
E-mail quality@swissinno.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence France Centre d'Urgences Anti Poison Tel +33 (0)1 40 05 48 48
Suisse Centre Tox Tel 145
Belgique Centre Anti-Poisons +32 70 245 245

02 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS EU 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage Aucun
conformément au règlement (EC 1272/2008) (CPL):

Mention d'avertissement -

Mentions de danger -

Conseils de prudence pertinents P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers Ce produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB. Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT 2020/878/EU DE LA COMMISSION (REACH), SWISSINNO & inno Piège à Mouches MUSCATTRACT, Appât pour piège à Mouches MUSCATTRACT

03 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Description	No. CAS	No. CE	Concentration	Classification	SCL ATE
D-Fructose	57-48-7	200-333-3	971.9%	Nicht klassifiziert	Siehe 11.1.1
Acide acétique	64-19-7	200-580-7	2.8%	Flam. Liq. nicht klassifiziert, Skin Corr. 1A, H314 (10 ≤ C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (10 ≤ C < 25) Skin Irrit. 2, H315 (25 ≤ C < 90) Skin Corr. 1B, H314 (90 ≤ C < 100) Skin Corr. 1A, H314	

Informations complémentaires : Le libellé des avertissements de danger répertoriés se trouve au chapitre 16.

04 PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Faire respirer de l'air frais.
Contact avec la peau	Rincer à l'eau avec du savon.
Contact avec la yeux	Rincez abondamment les yeux à l'eau. Consultez un médecin en cas de plaintes.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Consultez un médecin si vous vous sentez mal.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Traitement symptomatique

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Si vous vous sentez mal, consultez un médecin.

05 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau, CO2, poudre extinctrice, mousse
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.



06 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<u>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</u>	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
<u>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</u>	Éviter le rejet dans l'environnement.
<u>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</u>	Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
<u>6.4 Référence à d'autres sections</u>	Aucun

07 MANIPULATION ET STOCKAGE

<u>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</u>	Aucun
<u>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</u>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
<u>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</u>	Lutte contre les mouches à l'extérieure.

08 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>8.1 Paramètres de contrôle</u>	Acide acétique UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL), COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164: IOEL TWA 25 mg/m ³ , 10 ppm IOEL STEL 50 mg/m ³ , 20 ppm
<u>8.2 Contrôle de l'exposition</u>	
Contrôles techniques appropriés	Aucun
Mesures générales de protection et d'hygiène	Aucun
Protection respiratoire	Aucun
Protection des mains	Aucun
Protection des yeux /du visage	Aucun
Protection de la peau	Aucun



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucun

09 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Seuil olfactif	appât liquide
Aspect	Rose
Odeur	caractéristique, vinaigre.
Point de fusion/point de congélation	non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non applicable
Inflammabilité	Aucun
Propriétés explosives	Aucun
Point d'éclair	non applicable
Température d'auto-inflammabilité	non applicable
Température de décomposition	non applicable
pH	appât ph 7
Viscosité	inconnu
Solubilité	soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	inconnu
Pression de vapeur	non applicable
Densité relative	pas disponible
Caractéristiques des particules	non applicable

9.2 Autres informations

-



10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales d'emploi.
10.2 Stabilité chimique	Stable aux températures normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	aucun
10.4 Conditions à éviter	Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
10.5 Matières à éviter	Agent oxydant. Agents réducteurs.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Peut se décomposer à haute température en libérant : Oxydes de carbone (CO, CO ₂).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.0 Toxicité aiguë	Non classé acide acétique: LD50 oral rat 3310 mg/kg de poids corporel Animal, LD50 oral souris 4960 mg/kg de poids corporel Animal
11.1.1 Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non sensibilisant.
11.1.2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non sensibilisant.
11.1.3 Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant.
11.1.4 Mutagénicité sur les cellules germinales	Non sensibilisant.
11.1.5 Cancérogénicité	Non sensibilisant.
11.1.6 Toxicité pour la reproduction	Non sensibilisant.
11.1.9 Danger par aspiration	Non sensibilisant.
11.2 Indication des autres dangers	Propriétés endocriniennes nocives : aucune

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations écologiques relatives aux ingrédients

Écotoxicité Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

12.1 Toxicité

Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Acide acétique:

CL50 - Poisson [1]

> 1000 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)

CL50 - Poisson [2]

> 300,82 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)

CE50 - Crustacés [1]

> 1000 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

CE50 - Crustacés [2]

> 300,82 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

CE50 72h - Algues [1]

> 1000 mg/l Test organisms (species): Skeletonema costatum

CE50 72h - Algues [2]

> 300,82 mg/l Test organisms (species): Skeletonema costatum

12.2 Persistance et dégradabilité pas d'infos disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation pas d'infos disponibles

12.4 Mobilité dans le sol pas d'infos disponibles

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB pas d'infos disponibles

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne Aucun

12.7 Autres effets nocifs aucun

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI non applicable

Transport par route. ADR/RID (2008/68/EC) non applicable

Transport par chemin de fer. RID (2008/68/EC) non applicable



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT 2020/878/EU DE LA
COMMISSION (REACH), SWISSINNO & inno Piège à Mouches MUSCATTRACT,
Appât pour piège à Mouches MUSCATTRACT

Transport par mer. IMDG	non applicable
<u>14.1 Numéro ONU</u>	aucun
<u>14.2 Nom d'expédition</u>	non applicable
<u>14.3 Classe de danger pour le transport</u>	Pas de matières dangereuses
<u>14.4 Groupe d'emballage</u>	non applicable
<u>14.5 Dangers pour l'environnement</u>	non applicable
<u>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</u>	non applicable
<u>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</u>	non applicable

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

<u>15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</u>	<p>Législation Européenne UE</p> <p>Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)</p> <p>Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH</p> <p>Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)</p> <p>Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)</p> <p>Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)</p> <p>Règlement (UE) n ° 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides:</p> <p>Ce produit contient des produits biocides</p> <p>Type de produit (Biocide): 19 - Répulsifs et appâts</p> <p>Numéro d'autorisation: EU-0027083-0003</p>
<u>15.2 Évaluation de la sécurité chimique</u>	Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

16 AUTRES DONNÉES

Texte intégral des phrases H et EUH	Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 Flam. Liq. Non classé: Liquides inflammables Non classé H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Corr. 1A: Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A Skin Corr. 1B: Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
--	---



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON RÈGLEMENT 2020/878/EU DE LA
COMMISSION (REACH), SWISSINNO & inno Piège à Mouches MUSCATTRACT,
Appât pour piège à Mouches MUSCATTRACT

Phrases S P102 Tenir hors de portée des enfants.

*

Les conseils relatifs à la formation pas nécessaire

Les restrictions d'emploi recommandées Aucun

Les autres informations Ne pas placer le piège à proximité de nids d'espèces d'insectes non ciblés.
DENEIGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement (CE) N° 453/2010 du Parlement Européen et du Conseil. Utilisez les biocides et les pesticides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Les ajouts, les suppressions ou les modifications sont indiquer par * à la droite de la page.